

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Date d'affichage : 1^{er} février 2024

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la délibération du 13 décembre 2023 relative au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2024,

Considérant la délibération du 7 février 2024 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- APPROUVER, par chapitre, le Budget Primitif 2024 du budget principal (joint en annexe), arrêté en équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 941 200.00 €	10 941 200.00 €
FONCTIONNEMENT	16 432 000.00 €	16 432 000.00 €
TOTAL	27 373 200.00 €	27 373 200.00 €

PJ : note de présentation des budgets primitifs 2024
Budget primitif 2024 budget principal.

Avis de la commission :

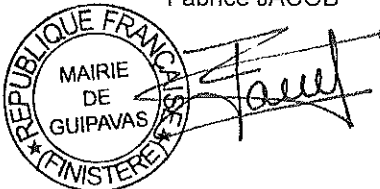
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cam', is written over the text of the secretary of the meeting.